

- b) français essentiel : poste dont la totalité remplies en français;
- c) anglais ou français essentiel (poste réversible) : poste dont la totalité des fonctions peuvent être remplies soit en anglais, soit en français, mais dans une seule langue;
- d) bilingue : poste dont la totalité ou une partie des fonctions doivent être remplies dans les deux langues officielles.

12. Profil linguistique

Un profil linguistique est attribué à chaque poste bilingue, indiquant le niveau de compétence requis dans chacune des trois compétences, soit compréhension écrite, expression écrite et interaction orale.

Ces niveaux de compétence sont les suivants :

- Niveau A - minimum
- Niveau B - intermédiaire
- Niveau C - maximum

13. Accès aux postes bilingues

Il existe deux types de dotation pour les postes bilingues :

- a) dotation impérative : vous devez satisfaire aux exigences linguistiques du poste au moment de votre nomination;